

FEDERATION DE L'AVEYRON DE PECHE ET DE PROTECTION  
DU MILIEU AQUATIQUE

LOCATION du DROIT DE PECHE

Entre les soussignés :

**Monsieur Jean COUDERC,**

agissant en qualité de Président de la

**Fédération de l'Aveyron de pêche et de protection du milieu aquatique,**

dont le siège social est situé chemin des attizals, moulin de la Gascarie -12000- Rodez dûment constituée conformément aux dispositions de la Loi n° 84-512 du 29 Juin 1984, et du Code de l'Environnement, ci après dénommée

**FDAAPPMA de l'Aveyron**

D'UNE PART

et

D'AUTRE PART

et **Monsieur Lucien Veyre,**

agissant en qualité de Maire de la **Commune de Florentin-la-Capelle,**

le bourg – 12140- Florentin-la-Capelle, ci après dénommée

**propriétaire** de la parcelle ci-après désignée et connue sous le nom de **plan d'eau de la Combe del Cassan**

Commune : Florentin-la-Capelle

Section : OG

Parcelle n° : 581

ILA ETE CONVENU CE QUI SUIT

La mairie de Florentin-la-Capelle loue à titre gratuit,  
à la FDAAPPMA de l'Aveyron le droit de pêche sur les rives précitées.

Cette location est consentie et acceptée par toutes les parties pour une durée de 1 an qui commence à courir le 1er janvier 2023 et se terminera le 31 Décembre 2023.

A l'expiration du présent bail, celui-ci se renouvellera sans formalité aux mêmes charges et conditions que celles ci-dessus, pour une durée de 1 an, sauf congé donné par l'une ou l'autre des parties par écrit, signifié par lettre recommandée avec accusé de réception avec préavis d'au moins **trois mois**.

Le propriétaire riverain susnommé renonce à tous recours de demande d'indemnisation relatif à la privation de son droit de pêche.

En conséquence, la mairie de Florentin-la-Capelle autorise la FDAAPPMA de l'Aveyron à mettre en place une gestion piscicole en cohérence avec le schéma de développement du loisir pêche départemental, favorisant le développement de la pêche sur le plan d'eau, à effectuer des alevinages, contrôles, et accorde le droit de passage sur les rives précitées.

Les frais de bail et d'enregistrement sont à la charge de FDAAPPMA de l'Aveyron.

Fait à Rodez, le 19 octobre 2022, en 3 exemplaires

**Le Propriétaire**

**Mairie de Florentin-la-Capelle**

**M. Lucien VEYRE, Maire**



**Le Locataire**

**FDAAPPMA de l'Aveyron**

**M. Jean COUDERC, Président**

